

Paris, le 11 DEC. 2025

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration  
De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

**A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL**

**Objet : Délibérations du Conseil d'administration du 26 novembre 2025**

**PJ : 10 délibérations**

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du **Conseil d'Administration du 26 novembre 2025**.

Vous voudrez bien trouver ci-joint en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris

Marc GUILLANME



La Préfète, Secrétaire générale,  
aux politiques publiques,  
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marie GAUTIER-MELLERAY

**Conseil d'administration A25 – 3**  
**du 26 novembre 2025**

**Délibération n° A25-3-3**

**Objet : Budget 2026**

Le Conseil d'Administration,  
Vu le Code Général des Impôts et particulièrement son article 1607 ter,  
Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,  
Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,  
Vu les articles 175-3°, 176 et 177 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,  
Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

**Article 1**

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel :
  - 264 ETPT
- Compte de résultat prévisionnel :
  - 29 400 000 € de charges de personnel
  - 617 300 000 € de charges de fonctionnement
  - 711 034 089 € de produits
  - 64 334 089 € de résultat patrimonial
- Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :
  - 107 334 089 € de capacité d'autofinancement
  - 166 000 000 € d'emplois
  - 140 000 000 € de ressources
  - 81 334 089 € de variation de fonds de roulement

**Article 2 :**

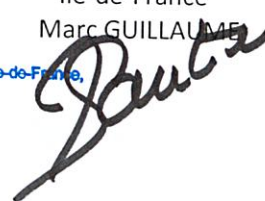
Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président  
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le Préfet de Région  
Ile-de-France  
Marc GUILLAUME

La Préfète, Secrétaire générale,  
aux politiques publiques,  
Assurant la suppléance du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Marie GAUTIER-MELLERAY



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou d'un recours administratif hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*